Nations Unies S/PV.6807



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6807e séance

Mercredi 18 juillet 2012, à 11 h 30
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	Mme Parkar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Libye

12-42615 (F)





La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Martin, à qui je souhaite la bienvenue.

M. Martin (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai présenté un exposé au Conseil pour la première fois après la déclaration de libération de la Libye en octobre dernier (S/PV. 6639), j'ai dit que les Libyens avaient peut-être des leçons à apprendre de nous sur les détails de la démocratie, mais qu'ils pouvaient aussi nous apprendre beaucoup sur l'esprit démocratique. Cet esprit démocratique s'est manifesté le 7 juillet d'une manière qui a beaucoup impressionné tous les observateurs. Les hommes et les femmes libyens, jeunes et vieux, se sont présentés aux urnes en masse et ont ensuite exhibé l'encre sur leur doigt avec la fierté et l'émotion d'un peuple longtemps privé de ses libertés démocratiques, nombre de ces familles ayant souffert et sacrifié des êtres chers pour obtenir le droit qu'elles étaient enfin en mesure d'exercer. Lorsque des violences ont menacé le scrutin, la détermination et le courage des électeurs eux-mêmes ont permis de les empêcher.

Compte tenu du manque complet d'expérience électorale des Libyens et du calendrier particulièrement chargé, l'organisation des élections a été un succès éclatant. Un total de 2 501 candidats, dont 84 femmes, ont pris part à titre individuel aux élections à la majorité simple tandis que 1 207 candidats, dont 545 femmes, étaient inscrits aux élections à la représentation proportionnelle sur les listes des entités politiques. La campagne s'est déroulée sans heurts, sans conflit entre les candidats ou leurs partisans, avec très peu d'accusations de comportement répréhensible, un esprit de bonne volonté entre les entités politiques et dans le respect du code de conduite volontaire que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) avait facilité.

La période préélectorale a toutefois été marquée par des incidents violents, surtout dans l'est du pays, un certain nombre de doléances – concernant principalement la répartition des sièges – ayant été exprimées pour justifier des tentatives de perturber les élections. Les efforts faits pour saboter les préparatifs électoraux ont notamment compris un incendie qui a détruit les bulletins de vote destinés à 46 bureaux de vote deux jours avant les élections et, la veille des élections, un hélicoptère transportant du matériel électoral a essuyé des tirs, ce qui a entraîné la mort d'un agent électoral. Des barrages routiers ont également entravé l'acheminement du matériel vers les bureaux de vote.

Néanmoins, la Haute Commission électorale nationale et son personnel dévoué ont refusé de s'avouer vaincus. Les bulletins ont été réimprimés le même jour en vertu d'un contrat avec l'ONU, puis transportés par avion depuis Doubaï. Les bureaux de vote qui n'avaient pas pu ouvrir à temps sont restés ouverts tard ou ont ouvert le jour suivant. Les attaques perpétrées contre des bureaux de vote le jour de l'élection, notamment à Benghazi, n'ont pas réussi à perturber le déroulement du scrutin; la détermination des Libyens d'exercer leur droit de vote chèrement acquis a permis de surmonter toutes les tentatives visant à les en priver.

Il y avait des raisons de craindre que les conflits locaux dont j'ai fait état lors de mon dernier exposé (S/PV.6768) auraient pu avoir des incidences négatives sur les élections dans les localités concernées. Cette crainte a d'ailleurs été renforcée par une reprise des affrontements dans les montagnes de Nafusa entre les tribus de Zintan et de Mashashiya, et à Koufra. Cependant, toutes les situations se sont suffisamment stabilisées pour que le scrutin puisse se tenir le 7 juillet, à l'exception de deux bureaux de vote à Koufra. Là, des efforts concertés – auxquels la MANUL a été étroitement associée – ont mené à la conclusion d'un accord entre les chefs Tabu et la Commission électorale pour permettre que le vote ait lieu les 10 et 11 juillet. Cela a été un nouveau témoignage de l'attachement de la Commission à une élection ouverte à tous, qui l'a conduit à mettre en place des mesures spéciales pour que les Tawerghas, les Touaregs et les Mashashiyas déplacés puissent voter.

La Commission et la société civile libyenne méritent également d'être félicitées pour la transparence des

élections. Plus de 20 000 observateurs nationaux et agents de partis ont été accrédités ainsi que 180 observateurs internationaux. Les déclarations des groupes d'observateurs nationaux, ainsi que les déclarations préliminaires de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et du Centre Carter, ont dans l'ensemble été positives et des recommandations utiles ont été faites pour les processus électoraux à venir.

Avec un taux d'inscription élevé de 2,8 millions d'électeurs, plus d'1,7 million – environ 62 % – ont voté. Les femmes se sont mobilisées en tant que candidates, partisans et activistes de la société civile pendant tout le processus électoral, et de nombreuses activités leur ont permis de développer leurs savoir-faire et de mettre en commun leurs expériences, souvent avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sous réserve de la certification des résultats, il semble que 33 femmes aient été élues au Congrès national composé de 200 membres, 32 d'entre elles figurant sur les listes des entités politiques et une en tant que candidate indépendante.

Le Conseil a à juste titre déjà reconnu le travail remarquable réalisé par la Haute Commission électorale nationale. Les relations entre la Commission et l'équipe des Nations Unies pour l'appui électoral, qui à un certain moment a compris jusqu'à 55 agents électoraux internationaux, déployés à Benghazi et à Sabha ainsi qu'à Tripoli, ont été exemplaires. L'expérience acquise dans ce que j'ai appelé les détails de la démocratie a été immensément précieuse pour l'avenir de la nouvelle Libye. Nous sommes en train de débattre de la manière dont ces capacités peuvent être promues et renforcées avec l'appui de l'ONU dans la période à venir.

La Commission électorale a publié les résultats partiels dès qu'ils ont été disponibles et a été en mesure d'annonce la nuit dernière tous les résultats préliminaires. Seulement un petit nombre de plaintes ont été présentées, mais les décisions de la Commission doivent être confirmées ou informées par les tribunaux dans les 14 jours qui suivent, une fois tous les recours introduits, avant que la Commission puisse certifier les résultats définitifs. Ensuite, le Conseil national de transition (CNT) convoquera la première séance du Congrès national et prononcera sa propre dissolution tandis que le Congrès national tiendra sa session inaugurale. La MANUL et le PNUD ont appuyé les préparatifs du CNT pour faciliter la transition et se tiennent prêts à appuyer les nouveaux membres et le secrétariat du Congrès national. Ce sera la première passation de pouvoir pacifique et démocratique en Libye. Ses nouveaux dirigeants politiques doivent ensuite parvenir à un accord sur la formation d'un nouveau Gouvernement et le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution.

Afin de répondre aux préoccupations se faisant jour à l'est de la Libye selon lesquelles cette région a obtenu moins de sièges au Congrès national que l'ouest plus peuplé, le CNT a décidé que la constitution ne serait pas rédigée par le Congrès national lui-même, mais par une commission constituante distincte de 60 membres où les trois régions libyennes historiques auront une représentation égale. Il a également assuré à l'Est que ce dernier pourrait choisir ses 20 représentants, puis à la veille de l'élection au Congrès national, il a décidé que les membres de l'organe constituant seraient élus au suffrage direct sur une base régionale. Si le nouveau Congrès national approuve cette décision, cela rallongera notablement le calendrier du processus constituant.

Le succès retentissant des élections a montré que la majorité du peuple libyen, notamment à l'est, était déterminée à prendre part aux premiers pas de la Libye vers la démocratie, tandis que la MANUL a fait preuve de cohérence dans sa communication à l'égard des acteurs de l'Est, leur demandant en permanence de s'abstenir de tout acte de violence. Toutefois, la force du ressenti concernant la marginalisation passée de l'Est est largement partagée et exige des solutions politiques. L'occasion se présente aujourd'hui d'orienter le débat vers la représentation et les structures de gouvernance par le biais d'un dialogue politique et du processus constituant. Déjà, les forces politiques nouvelles en Libye ouvrent les portes à ce dialogue. Des efforts sont déjà en cours à l'ONU pour appuyer le processus constituant et veiller à une démarche coordonnée de la communauté internationale; ils comprendront toute l'assistance directe à l'organe constituant qui pourra être sollicitée, des programmes de promotion de l'éducation civique et des débats publics sur les questions constitutionnelles, ainsi qu'un appui technique aux fins du référendum final.

Il y a plus urgent encore que le démarrage du processus constituant : la tâche consistant à trouver un accord suffisant, au sein du Congrès national, sur la formation d'un nouveau gouvernement, avec à la clef la nomination du nouveau premier ministre dans le mois qui suivra sa première séance. Le Gouvernement provisoire doit demeurer en fonctions jusqu'à la formation du nouveau gouvernement, et il se prépare à une passation de pouvoirs sans heurt. Les nouveaux ministres hériteront, dès leurs premiers travaux, de structures bien supérieures au vide

institutionnel qui avait accueilli leurs prédécesseurs, mais nous ne devons pas sous-estimer les attentes et les problèmes auxquels le nouveau Gouvernement devra répondre.

Le principal de ces problèmes est la sécurité, une question dont tous les acteurs s'accordent à dire qu'elle était au premier rang des préoccupations pendant le scrutin. Contrairement à certaines informations qui nous sont parvenues, les brigades révolutionnaires libyennes ne cherchent pas à continuer d'exister isolément ou à remettre en question l'autorité de l'État, mais il était nécessaire d'avoir un Gouvernement pleinement légitime et des perspectives à plus long terme pour régler la question de leur avenir. Une majorité écrasante de citoyens libyens veulent voir triompher l'état de droit dans un pays débarrassé de ses armes, où la police lutte contre la criminalité et où seules les autorités publiques arrêtent et emprisonnent les suspects. Lorsque des conflits locaux apparaissent, ils veulent voir rapidement déployer des forces de sécurité neutres et fiables, qui maintiennent la paix tout en luttant contre les causes sous-jacentes de ces conflits. Dans le sud, en particulier, ils veulent que les frontières libyennes soient sécurisées pour lutter contre le trafic de personnes, de drogue et d'armes.

Pour régler ces problèmes, il importera d'envisager de manière plus systématique et globale le dispositif général de sécurité et de défense nationales, par-delà les initiatives ponctuelles ou à court terme prises ici ou là pour appuyer la police ou les forces armées. Cela passe nécessairement par la mise au point d'une stratégie nationale de sécurité, un renforcement de la coordination et de la coopération entre institutions du secteur de la sécurité, en évitant toute fragmentation des structures de commandement et de contrôle entre institutions. Les efforts déployés à ce jour pour intégrer les révolutionnaires et les brigades au processus pèchent par l'absence de concept global et de coordination; ils doivent être réexaminés d'urgence dans le cadre du programme de réforme de la sécurité appliqué aux forces de police et de défense, notamment pour ce qui a trait à la sécurité et à la gestion intégrées des frontières.

En application de la résolution 2040 (2012), la MANUL a été chargée d'aider les autorités libyennes à mettre en place des institutions de police et de sécurité compétentes, responsables et respectueuses des droits de l'homme, qui soient accessibles aux femmes et aux groupes vulnérables. Ces derniers mois, la MANUL a travaillé avec les autorités libyennes et les partenaires internationaux en vue de l'élaboration du tout premier livre blanc sur la défense concernant la Libye. Ce livre blanc permettra d'identifier les principaux risques et menaces que doit affronter la Libye, mais aussi d'énoncer la doctrine, le projet et les principales tâches militaires, les questions globales de contrôle démocratique civil, de commandement et de contrôle, et la structure de base des forces armées, notamment leurs rapports avec le Ministère de la défense et le futur parlement. À cette fin, la MANUL a servi de facilitateur dans le cadre de deux ateliers de planification stratégique organisés en mai et en juillet avec des spécialistes libyens et internationaux, et auxquels ont notamment participé le Vice-Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Chef d'état-major, le Vice-Ministre de l'intérieur, des hauts-représentants du secteur de la défense et des représentants d'autres ministères. Au nombre des tâches principales, pour les mois à venir, il faudra mettre en place un Ministère de la défense efficace capable de jouer son rôle de planification et de contrôle civils; assurer le commandement et le contrôle conjoints de toutes les forces de défense, notamment au niveau des installations frontalières ou stratégiques; réexaminer le cadre juridique régissant actuellement les forces de défense; fournir une contribution au processus constituant; et mettre au point des solutions de formation rapide à l'intention des forces armées et des principaux responsables du secteur de la défense. La priorité immédiate que constituait le maintien de l'ordre public pendant les élections étant maintenant derrière nous, la MANUL se propose d'aider le Ministère de l'intérieur à mener un examen stratégique équivalent en vue de moderniser les forces de police libyennes. Cet examen complètera l'aide et les conseils que fournit la MANUL dans le domaine de la formation et de l'administration de la police.

Le manque de progrès dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières demeure une source de vive préoccupation pour la communauté internationale et les Libyens. Si l'évaluation de la gestion intégrée des frontières à laquelle a procédé l'Union européenne est désormais achevée, les progrès dans ce domaine critique ont été enrayés par les désaccords interne entre Libyens concernant les structures de commandement et de contrôle ainsi que par le manque de coordination et de coopération entre les différentes institutions chargées de la sécurité. En conséquence, il n'existe aucun concept intégré s'agissant de la sécurité aux frontières. La protection de la frontière sud demeure une priorité pour les Libyens compte tenu des préoccupations liées aux armes, au trafic de drogue et de personnes, aux migrations clandestines et au développement de la criminalité transnationale organisée dans tout le Sahel. Néanmoins, le Gouvernement n'a pas encore mis à exécution l'intention qu'il a exprimée

d'élaborer un plan d'action intégré relatif à la frontière sud. Une telle démarche contribuerait pourtant à galvaniser l'aide bilatérale et multilatérale et à réduire au minimum le risque de fragmentation du secteur de la sécurité.

L'élimination des restes explosifs de guerre et la surveillance, le stockage en lieu sûr et la maîtrise des armes demeurent des préoccupations fondamentales de nombreuses communautés dans tout le pays. Par le biais du Service de la lutte antimines, la MANUL travaille en étroite collaboration avec les forces armées libyennes et certaines brigades afin de créer des zones sûres de stockage d'armes et de munitions. Les efforts déployés dans ce domaine ont également été mis en échec par une répartition peu claire des responsabilités et une coordination insuffisante entre les différents acteurs libyens. La MANUL collabore avec le Cabinet du Premier Ministre à la mise au point de dispositifs devant permettre de coordonner tous les efforts, libyens ou internationaux, dans les domaines de la lutte antimines, des armes légères et de petit calibre, du stockage des munitions et des matières chimiques et nucléaires connexes. La MANUL a également exhorté le Gouvernement à établir des procédures de coordination claires et transparentes concernant l'achat ou l'offre d'une aide internationale dans le domaine des services de sécurité destinés aux différents organes chargés de la sécurité, y compris au niveau des armes et du matériel.

La question de la justice est étroitement liée à la question de la sécurité. Les progrès en la matière sont également décevants, et le nouveau Gouvernement devra accentuer les efforts déployés à cette fin. Des autorités judiciaires plus vigoureuses, des tribunaux fonctionnels et protégés, et des effectifs de police judiciaire élargis et mieux formés sont indispensables, si l'on veut relever les multiples défis de l'heure : la nécessité de traduire en justice, de façon conforme au droit, les personnes accusées de crimes graves, afin de décourager et de prévenir les arrestations et les détentions illégales; la nécessité d'examiner le dossier des personnes détenues depuis la fin du conflit et de libérer celles contre lesquelles il n'y a aucune preuve à charge, tout en engageant des procédures judiciaires régulières contre ceux qui seront convaincus des crimes les plus graves; et la nécessité de transformer en détention légale sous couvert de l'État la situation des personnes toujours détenues par les brigades et de protéger l'intégrité physique de toutes les personnes détenues en Libye. La capacité de rendre justice est essentielle à la réconciliation, non seulement sur un plan théorique ou de principe, mais également sur le plan éminemment pragmatique du règlement des récents conflits locaux. La MANUL continue de traiter en priorité l'appui qu'elle fournit dans ces domaines. Lorsque les violations des droits de l'homme sont généralisées, la justice pénale doit s'accompagner d'un processus généralisé d'établissement de la vérité. La MANUL aide la commission d'établissement des faits et de réconciliation à franchir les premières étapes de l'exécution de son mandat.

Au milieu de la poursuite des violations des droits de l'homme, on relève des signes encourageants de ce que les droits de l'homme sont également défendus en Libye. La Cour suprême a abrogé la loi adoptée par le CNT qui s'intitulait « Pénalisation de la glorification du dictateur », qui aurait menacé la liberté d'expression. La société civile naissante, y compris les associations de femmes, qui a été stimulée par les élections, pourrait s'attacher de plus en plus à la défense des droits de l'homme. La MANUL continue de fournir un appui au renforcement des capacités de la société civile en matière de surveillance et de signalement des violations, mais aussi de fournir un appui aux victimes. Parmi les membres nouvellement élus du Congrès national, on compte des défenseurs connus des droits de l'homme.

Bien sûr, la Libye est confrontée à de nombreux problèmes en dehors de ceux qu'elle rencontre dans les domaines de la sécurité et de la justice. Citons, entre autres, la mise en place des institutions d'un État moderne, et la modification des conceptions d'une vieille bureaucratie pléthorique; la diversification de l'économie et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, tout en luttant contre la corruption dans la gestion des richesses nationales; enfin, la règlementation appropriée de la main-d'œuvre migrante d'une manière qui soit avantageuse à la Libye et à ses voisins, tout en respectant les droits fondamentaux des migrants. Le succès des élections a renforcé encore davantage les attentes, mais ce sont là des tâches qui vont bien au-delà du mandat du prochain Gouvernement.

La résolution 2040 (2012) prévoit un examen et un ajustement possibles du mandat de la MANUL après un échange de vues avec le nouveau Gouvernement libyen pour veiller à ce qu'elle continue de répondre efficacement aux besoins spécifiques de la Libye. Il est peu probable que cet échange de vues puisse débuter avant septembre, même si, bien sûr, nous dialoguons déjà avec le nouveau personnel politique. Il n'y a aucune raison de penser que les domaine relevant du mandat de la MANUL cesseront d'être valides, ou que les autorités libyennes et la société civile cesseront d'accepter l'aide de l'ONU dans les domaines où nous intervenons déjà : appui aux étapes ultérieures de la transition démocratique; promotion de l'état de droit et des droits de l'homme; rétablissement de la sécurité publique; enfin, lutte contre la prolifération illicite des armes. Il

pourrait même y avoir d'autres demandes d'aide adressées à la MANUL et à l'équipe de pays des Nations Unies. Le concept de flexibilité de la Mission, qui utilise un large éventail de modalités en vue de mobiliser les renforts en matière de savoir-faire technique, a été conçu pour pouvoir réagir en conséquence tout au long de l'année 2012.

Le cinquième élément du mandat, à savoir l'appui aux efforts des Libyens pour coordonner l'aide internationale, comporte deux conditions dépassant les capacités de la MANUL : la capacité de coordination des autorités libyennes elles-mêmes et leur désir d'interagir avec la communauté internationale de manière coordonnée; et l'engagement des acteurs internationaux à coopérer dans un cadre de coordination dirigé par l'ONU. Ces efforts ont été relativement solides dans certains domaines, comme l'appui électoral, et les groupes de travail sectoriels mis sur pied par le Ministère de la planification avec l'aide de l'ONU constituent un précieux legs pour le nouveau Gouvernement. Les efforts ont été plus faibles dans d'autres domaines, notamment le secteur de la sécurité, où les intérêts bilatéraux sont forts. Lorsqu'une nouvelle situation exigera de nouveaux besoins et offrira de nouvelles possibilités de partager l'expérience internationale et les meilleures pratiques, je pense que la Libye sera le mieux servie par le réengagement de toutes les parties prenantes auprès de l'ONU, qui joue un rôle vital s'agissant d'encourager les efforts des Libyens pour coordonner l'aide internationale.

J'espère que c'est la dernière fois que je viens présenter au Conseil la situation en Libye. Quand je me suis rendu à Benghazi l'an dernier pour rencontrer le Conseil national de transition et discuter d'une éventuelle aide de l'ONU en Libye une fois les combats terminés, je ne pouvais pas imaginer à quel point la Libye aurait progressé aujourd'hui. Du fait de leur nouvelle disposition à vouloir tenir leurs dirigeants pour entièrement responsables, les Libyens ont parfois été très critiques envers le Conseil national de transition et le Gouvernement intérimaire, et j'ai été sincère aujourd'hui sur certaines des questions qui doivent encore être réglées comme il convient. Toutefois, alors que s'opère une transition pacifique et démocratique vers les nouvelles autorités, la Libye n'a rien à envier à d'autres situations d'après-conflit.

Après les élections, j'ai rencontré le Président Mustafa Abdul Jalil, et le Premier Ministre, Abdurrahim El-Keib. Tous les deux ont exprimé leur très vive gratitude du rôle qu'a joué l'ONU dans la transition. En même temps que je transmets leur vue au Conseil, j'ajoute ma propre satisfaction quant à la relation ouverte et constructive qu'a l'ONU en Libye avec eux et avec leurs collègues. Je remercie en outre les membres du Conseil de leur appui unanime aux activités de la MANUL, appui que j'ai toujours ressenti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Martin de son exposé. Je tiens à signaler que je crois pouvoir interpréter le sentiment des membres du Conseil en lui adressant l'expression de notre reconnaissance pour son inestimable contribution au processus de reconstruction de la Libye, et pour son dévouement exceptionnel dans l'accomplissement d'une mission extrêmement difficile et non dénuée de risques. Je suis certain que le Gouvernement et le peuple libyens apprécient à sa juste valeur son aide au cours de cette phase de transition historique du pays.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de m'adresser au Conseil de sécurité. Je vous promets d'être bref.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis certain que vous vous acquitterez à merveille de cette tâche. Je remercie M. Martin de son exposé au Conseil ce matin.

Les premiers résultats des élections ont été annoncés ce matin à Tripoli. Aux dires de tous les observateurs, les élections ont été libres et équitables, et ont répondu à toutes les normes internationales. Le peuple libyen n'aurait pas pu en arriver là sans ses nombreux sacrifices sans la perte et de ses nombreux fils pour enfin se débarrasser du dictateur Kadhafi, qui a traité les Libyens comme ses esclaves personnels pendant plus de 40 ans et qui a tué tous ceux qui osaient s'opposer à son régime ou défendre la démocratie.

Aujourd'hui, alors que les Libyens prennent des mesures fermes pour parvenir à la démocratie et instaurer un État moderne, je ne peux manquer de remercier, au nom du peuple libyen, les membres du Conseil d'avoir adopté les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), ainsi que les résolutions ultérieures sur la Libye, en particulier celles portant création de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) [résolution 2009 (2011)] et en renouvelant le mandat [résolution 2022 (2011) et 2040 (2012)]. Le rôle du Conseil de sécurité et de ses résolutions a contribué de façon majeure à la transformation de la Libye d'aujourd'hui.

À cette occasion, je tiens à féliciter le rôle important que la MANUL a joué en Libye, sous la direction de M. Ian Martin, dont les compétences diplomatiques et

la profonde expérience ont contribué à la réussite du mandat de la Mission. M. Martin a réussi à mettre en place une coopération étroite entre la Mission et les autorités libyennes dans tous les domaines qui relèvent du mandat de la Mission. Le rôle de M. Martin a en effet été exceptionnel. En Libye, nous comparons son rôle à celui d'Adrian Pelt, Commissaire des Nations Unies pour la Libye, peu de temps avant l'indépendance du pays dans les années 50.

Une fois encore, au nom du peuple libyen, je remercie M. Martin. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir. Nous avions espéré voir M. Martin continuer de diriger la MANUL en Libye jusqu'à la fin du mandat de celle-ci. C'est sans nul doute à lui de décider. Nous espérons que la MANUL continuera d'être conduite avec les mêmes compétences et la même capacité afin d'aider les autorités libyennes à parvenir à une véritable démocratie et à instaurer un État moderne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.